



**AFEAS**

Association Féminine d'Éducation  
et d'Action Sociale

**Mémoire présenté  
à l'occasion de la consultation  
portant sur l'enseignement collégial**



**Siège social**

5999 rue de Marseille  
Montréal (Québec)  
H1N 1K6

Téléphone: (514) 251-1636  
Télécopieur: (514) 251-9023

Rédigé par Michelle Houle-Ouellet  
1er octobre 1992

## PRÉSENTATION

Fondée en 1966, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) regroupe 25 000 femmes, réparties dans 550 groupes locaux à travers le Québec. Depuis sa fondation, l'AFEAS est fidèle à sa mission d'améliorer les conditions de vie des femmes.

L'AFEAS poursuit sans relâche son action de sensibilisation et d'éducation et fournit à ses membres les ressources nécessaires à leur engagement: sessions de formation, revue, dossiers d'étude, etc... De plus, l'association pilote de grands dossiers, reflets des réalités sociales du milieu. Elle intervient aussi régulièrement auprès des autres partenaires sociaux et participe aux consultations publiques présentant des enjeux pour les femmes.

L'éducation fait partie intégrante des préoccupations des membres de l'AFEAS. Au cours des dernières années, plusieurs dossiers reliés à ce thème ont mobilisé l'intérêt. Ainsi, la formation des filles a prioritairement donné lieu à de nombreuses actions: recherche, études, rencontres avec des étudiantes dans les écoles secondaires, rencontres de sensibilisation mères-filles, colloques provinciaux, publications, etc... La reconnaissance des acquis a été aussi un dossier très actif. En plus des études réalisées par nos membres, des sessions de formation, l'AFEAS a tenu 8 rencontres régionales pour faire le point sur le développement de ce dossier avec toutes les personnes impliquées dans les établissements d'enseignement ou représentant le monde du travail.

L'AFEAS a répondu à plusieurs consultations importantes concernant l'éducation au cours des dernières années. Nous avons fait valoir notre point de vue, entre autres, auprès de la Commission Jean (1980), lors de la consultation sur *Le cégep de demain: pouvoirs et responsabilités* menée par le Conseil des collèges (1984), ainsi qu'auprès du Conseil supérieur de l'éducation sur *L'État et les besoins de l'éducation* (1985).

Nous trouvons important aujourd'hui, de transmettre nos commentaires auprès de la commission parlementaire sur la situation de l'enseignement collégial. Même si notre association ne demande pas à être entendue suite au dépôt du présent document, nous souhaitons vivement que ses membres prennent connaissance et tiennent compte du mémoire que nous présentons au nom de nos 25 000 membres et dans l'intérêt de l'ensemble des Québécoises.

## LES FEMMES ET L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Malgré le rattrapage qui a été réalisé, on ne peut encore crier victoire et affirmer que l'égalité pour les femmes est chose acquise. Le sexisme et la discrimination systémique existent toujours. On ne le croirait pas en prenant connaissance de la publication du Conseil des collèges *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*.

Nulle part, en effet, on n'y retrouve trace des problèmes spécifiques vécus par les femmes. On n'y exprime pas non plus la volonté de se doter d'orientations et de moyens pour corriger les effets de situations qui désavantagent les femmes. Dans le présent mémoire déposé aux membres de la commission sur l'enseignement collégial québécois, l'AFEAS aborde trois aspects:

- la formation professionnelle des filles et des femmes;
- la place des femmes dans l'enseignement collégial;
- les services à la collectivité.

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES

### L'accès à l'enseignement collégial

"Les filles ont pris leur place au niveau collégial. Elles ont obtenu, en 1990, 60% des diplômes d'études collégiales (15 532 sur 26 063). Pourtant, sur ces 15 532 diplômées, 61% le sont en formation générale (principalement en sciences humaines). 39% le sont en formation professionnelle. Dans ce dernier secteur, certaines proportions hommes-femmes indiquent clairement où vont les intérêts".<sup>(1)</sup>

	Femmes	Hommes
Techniques de bureau	767	7
Finance	644	287
Éducation spécialisée	374	52
Électronique	28	278
Soins et techniques infirmières	1 370	245
Hygiène dentaire	224	0
Techniques de génie mécanique	11	191
Techniques du bâtiment	97	301

Si les filles ont accédé à l'enseignement collégial, on constate que leurs choix sont toujours très traditionnels. Ils les dirigeront vers des emplois précaires avec tous ses inconvénients. De plus, les directions et le personnel du réseau collégial, demeurent encore majoritairement le fief des hommes ce qui n'est guère différent de l'ensemble de la société. Les individus qui y interviennent, soit au niveau des politiques (administrateurs, cadres), soit directement auprès des étudiants et des étudiantes (personnel enseignant, professionnels non enseignants), traînent avec eux leurs attitudes et préjugés. De la même façon, les manuels et outils pédagogiques, quelquefois carrément sexistes ou véhiculant un langage non féminisé traduisent les réalités sociales et culturelles de leurs concepteurs.

L'AFEAS partage les opinions émises par le Conseil du statut de la femme dans son avis *Horizon 2 000: avis sur les orientations gouvernementales à retenir en matière de condition féminine pour la prochaine décennie*. "Un nombre encore trop élevé de femmes s'engagent dans des champs professionnels traditionnels conduisant à des ghettos d'emplois peu rémunérés. Cette tendance à la sexisation des orientations scolaires s'observe aussi chez les femmes adultes qui entreprennent une démarche de formation afin de retourner sur le marché du travail. De plus, la présence croissante des femmes immigrantes dans la société québécoise apporte une dimension particulière au problème de la formation des femmes et aux choix qu'elles font face à leur avenir. Enfin, il convient de continuer une réflexion sur l'influence que peut avoir sur ces choix l'image des femmes véhiculée par la société et les modèles stéréotypés qui sont proposés aux femmes et aux hommes."

### **Les conséquences pour l'avenir**

Les caractéristiques des emplois des femmes et de leurs conditions de travail demeurent très précaires malgré leur taux de participation au marché du travail au cours des 20 dernières années. Ainsi:

- le taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre active demeure lié à leur scolarisation;<sup>(2)</sup>
- la présence plus marquée des femmes sur le marché du travail s'est faite dans un contexte caractérisé par la croissance des emplois dits précaires;<sup>(3)</sup>
- le nombre de femmes qui occupent des emplois les plus mal payés a connu une progression quatre fois supérieure à celui des femmes détenant des emplois les mieux rémunérés;<sup>(4)</sup>

- plus de 80% des travailleuses ont un emploi dans le secteur tertiaire, dont 59% sont concentrées dans les domaines du travail de bureau, de la vente et des services;<sup>(5)</sup>
- 70% des emplois à temps partiel au Québec sont occupés par des femmes;<sup>(6)</sup>
- le salaire moyen des femmes est de 10% à 20% inférieur à celui des hommes;<sup>(7)</sup>
- le revenu d'emploi annuel moyen d'une travailleuse à temps plein représente 65,9% de celui d'un travailleur à temps plein (en 1988, 20 925\$ par rapport à 31 742\$);<sup>(8)</sup>
- le revenu annuel moyen d'une travailleuse à temps partiel représente quant à lui 57,7% de celui du travailleur à temps partiel (14 100\$ par rapport à 24 424\$);<sup>(9)</sup>
- les femmes sont moins nombreuses à s'engager dans des activités de formation qualifiante.<sup>(10)</sup>

Ces quelques statistiques sont éloquentes. La **formation professionnelle** d'une grande partie des femmes est toujours déficiente. Elle engendre des conséquences lourdes pour les femmes. Elle entraîne aussi pour la société des coûts importants en aide sociale, chômage et autres programmes sociaux.

#### **La reconnaissance des acquis**

D'autres facteurs ont aussi une influence en vue de faciliter l'accès à la formation collégiale. Parmi eux, la reconnaissance des acquis. Longtemps réclamé par l'AFEAS et d'autres groupes de femmes, le développement de ce dossier au cours des dernières années n'a pas apporté toutes les solutions espérées particulièrement vis-à-vis les femmes au foyer. Selon nous, il est nécessaire d'investir pour poursuivre le développement de ce dossier et atteindre les objectifs visés, particulièrement celui de faciliter l'accès à la formation pour les personnes qui souhaitent réintégrer le marché du travail.

#### **L'aide financière**

Pour les adultes, l'accès aux prêts et bourses ainsi qu'aux programmes de formation offerts aux sans emplois constituent des facteurs déterminants pour accéder à la formation. L'AFEAS déplore les restrictions d'attribution des prêts et bourses. Elle regrette la diminution des fonds engagés dans les programmes offerts aux sans emplois. Nous nous inquiétons de plus de l'absence de

programmes de réintégration au marché du travail pour les personnes "sans chèque", c'est-à-dire ni bénéficiaires de la sécurité du revenu ou de l'assurance-chômage.

Depuis plusieurs années déjà, notre association revendique l'accès à des programmes qui mènent plus rapidement au marché du travail que les formations professionnelles dispensées le jour, aux jeunes. Les femmes "sans chèque" sont nombreuses: celles dont le revenu familial ne suffit pas à défrayer le coût d'un retour aux études, celles dont le conjoint est chômeur, celles qui, divorcées, ne retirent qu'un revenu minimal d'une pension alimentaire ou celles qui sont au foyer, sans assurance-chômage, suite à la perte d'un emploi à temps partiel. Elles ont aussi des besoins de formation. Il est temps que l'on se penche sur la situation des personnes sans emploi et "sans chèque" qui souhaitent acquérir la formation nécessaire en vue d'un retour au travail.

### **Les recommandations de l'AFEAS**

La situation actuelle vis-à-vis la formation professionnelle des femmes commande des correctifs immédiats. À cet égard, l'AFEAS recommande:

- ***une augmentation des ressources professionnelles en vue d'une meilleure orientation des étudiantes, jeunes et adultes***, orientation qui tienne compte de leurs besoins et aptitudes, mais aussi des possibilités d'emplois;
- **la mise en place de services d'accueil et référence** ou du guichet unique depuis longtemps réclamé, pour faciliter l'information et l'orientation des adultes;
- **une sollicitation spécifique auprès des filles et des femmes vers des formations scientifiques et des techniques professionnelles non traditionnelles** de la part des collèges dans le recrutement de leurs clientèles;
- **de l'encadrement et un meilleur support** pour celles qui s'inscrivent dans des formations non traditionnelles;
- **une augmentation du nombre de femmes enseignantes** dans les formations techniques et non traditionnelles;

- **un accès élargi à l'enseignement professionnel pour les adultes.** Des cours du soir, sessions intensives de fin de semaine, cours hors campus, sessions d'été, certification reconnue, etc... doivent être offerts et publicisés auprès des adultes, notamment auprès des femmes, et ce, le plus rapidement possible;
- **l'accès aux mêmes droits en regard des prêts et bourses** pour toute personne, étudiante au cégep, à temps plein ou à temps partiel, considérée comme autonome c'est-à-dire indépendamment de son statut marital;
- **l'accès à la formation et à des stages** (programmes conjoints avec la Commission de formation professionnelle) **pour les travailleuses au foyer qui veulent réintégrer le marché du travail;**
- **le développement d'un système de reconnaissance des acquis et compétences** uniformisé à travers les cégeps du Québec et réaliste: délais raisonnables qui ne prennent pas autant de temps que la durée des cours, qualification du personnel impliqué.

## **LA PLACE DES FEMMES DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL**

"Près de 80% du personnel féminin dans les cégeps se retrouvent dans deux catégories d'emploi, le personnel enseignant et le personnel de soutien administratif (employées de bureau). Très peu d'entre elles sont cadres ou professionnelles. Leurs collègues masculins, quant à eux, sont majoritairement enseignants et techniciens, bien qu'ils se répartissent mieux entre les autres catégories d'emplois.

Les femmes constituent près de la moitié du personnel des cégeps (43%). Cette représentation varie toutefois selon la catégorie d'emploi. Très minoritaires au sein du personnel cadre (15%) et du personnel de soutien manuel (23%), elles sont par contre majoritaires au sein du personnel de soutien administratif (78%), occupant une plus grande part des emplois de bureau.

Quel que soit la catégorie d'emploi, le salaire des femmes est moins élevé que celui des hommes. Plus on monte dans l'échelle des emplois, plus l'écart salarial est important, exception faite de la catégorie personnel de soutien technique où l'écart est moindre<sup>(11)</sup>.

### **L'évaluation des programmes d'accès à l'égalité**

"L'implantation de programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes tente de corriger la rareté des femmes dans certaines catégories de personnel. Cependant, l'expérimentation n'a été réalisée que par 11 collèges sur une possibilité de 104 collèges publics et privés, soit seulement 10% des établissements du réseau collégial.

L'évaluation fait part, au chapitre des résultats quantitatifs qui concernent les collèges, d'une légère augmentation dans les postes de direction et chez le personnel enseignant et professionnel. On souligne également dans le rapport, l'occasion qui a été offerte de sensibiliser le milieu, de reviser en profondeur la gestion des ressources humaines dans les établissements participants, l'intérêt soulevé, l'adoption de mesures visant l'égalité des chances (telles les pratiques de recrutement, la promotion, la formation et le développement des ressources humaines, l'évaluation du rendement et les conditions de travail. Les mesures pour améliorer les iniquités salariales n'étaient pas couvertes par l'évaluation, mais relevaient des négociations collectives.)

Une autre conclusion importante de l'expérimentation des programmes d'accès à l'égalité concerne la prise de conscience suscitée des intervenants et intervenantes du milieu au principe voulant que les établissements d'enseignement doivent constituer des milieux exemplaires, tant sur le plan de l'apprentissage des rôles sociaux que du modèle d'organisation du travail. Ainsi, la majorité des établissements ont prévu des mesures visant à éliminer les stéréotypes sexistes des pratiques pédagogiques; à aider et à informer les filles pour qu'elles soient en mesure de s'orienter vers des carrières diversifiées et non traditionnelles; à informer et à sensibiliser le personnel des établissements et spécialement le personnel enseignant au rôle qu'il a à jouer dans l'orientation des filles. À moyen et à long terme, ces mesures contribueront certainement à assurer une plus grande diversification des emplois pour les femmes<sup>(12)</sup>.

L'AFEAS souhaite vivement que la même réflexion se fasse dans chacun des collèges et que partout on en arrive à reconnaître la nécessité de devenir des milieux exemplaires, à se doter de mesures qui favoriseront le changement de mentalité et d'attitude souhaité.

### **Recommandations de l'AFEAS**

Pour améliorer la situation des femmes dans le réseau collégial, l'AFEAS recommande aux autorités concernées:

- *de corriger toute discrimination salariale* faite aux femmes notamment dans les écarts de salaire entre les femmes et les hommes et dans l'évaluation des salaires versés pour les emplois traditionnellement occupés par les femmes;
- *de porter un jugement nouveau, en vertu de l'équité salariale*, et de tenir compte des qualifications, exigences, responsabilités, conditions de travail, indépendamment du sexe de la personne qui occupe un emploi.

#### **La participation au pouvoir**

La contribution des femmes à la gestion des comités consultatifs régionaux constitue pour nous un impératif. Les femmes constituent une clientèle avec ses caractéristiques et ses besoins propres. Les représentantes des groupes de femmes sont les mieux placées pour transmettre les besoins en terme d'orientations, d'aménagement de programmes et pour définir les conditions propres à rendre accessibles et réalisables les projets de formation des femmes dans les établissements de leur milieu.

L'époque des tables de concertation éducation-main-d'oeuvre, accueil-référence est à peu près révolue. Quelle que soit la forme des organismes mis sur pied pour évaluer les besoins des clientèles, l'apport du point de vue spécifique de la clientèle féminine est indispensable à ces tables et comités, qu'ils soient régionaux et/ou provinciaux.

### **Recommandation de l'AFEAS**

- que des *représentantes d'associations féminines* fassent partie des instances consultatives et/ou décisionnelles mises en place.

## **LES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ**

Les services à la collectivité doivent selon nous, favoriser la prise en charge par les individus de leur participation à la vie sociale, politique, économique de leur milieu. Ils doivent véritablement représenter un support aux groupes communautaires qui assument déjà ces rôles. Les services à la collectivité représentent un moyen privilégié pour les cégeps de s'intégrer au milieu, de se rapprocher des groupes et de répondre à leurs besoins.

Traditionnellement pour les groupes de l'AFEAS, les collaborations ont été plus étroites avec les commissions scolaires ou les universités. Quand elles existent avec les collèges, c'est souvent le fait d'une démarche individuelle d'une personne, appartenant au personnel de l'établissement. Le cégep, en général, paraît plus loin des préoccupations "sociales" des groupes populaires. Les équipements, locaux, matériel audio-visuel, sont souvent innaccessibles à cause des coûts. Des améliorations sont certainement possibles et nous les jugeons souhaitables.

### **Recommandations de l'AFEAS**

- *Que les cégeps clarifient leur mission de services à la collectivité;*
- *qu'on rende disponibles les ressources humaines et techniques;*
- *qu'on publicise davantage ces services;*
- *que les locaux et les équipements soient offerts gratuitement aux organismes communautaires à but non lucratif.*

## **CONCLUSION**

Nous souhaitons, au nom des 25 000 membres de l'AFEAS, que la présente consultation sur l'enseignement collégial fournisse l'occasion de mettre en place des mesures qui permettent aux Québécoises d'avoir un accès réel à la formation dispensée dans les cégeps et qu'elle propose des correctifs aux lacunes actuelles de leur formation professionnelle. L'AFEAS souhaite de plus qu'à l'avenir, les femmes occupent une place véritablement égalitaire quant à leur nombre et à leurs conditions salariales dans tout le réseau collégial.

## SOURCES

- (1) Conseil du statut de la femme, *La Gazette des femmes*, mai-juin 91, *Québécoises, qui sommes-nous?*, Francine Gagnon.
- (2) Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec Inc., *Pour un développement de la main-d'oeuvre qui tienne compte des Québécoises*, février 1992.
- (3) Ibid 2
- (4) Conseil des collèges, *Vers l'an 2 000, les priorités de développement de l'enseignement collégial*, 1990.
- (5) Ibid 4
- (6) Ibid 4
- (7) Ibid 4.
- (8) Ibid 1
- (9) Ibid 1
- (10) Ibid 2
- (11) Gouvernement du Québec, *Portrait statistique du personnel des cégeps et des universités*, 1987.
- (12) Gouvernement du Québec, *Programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes au Québec, rapport des projets pilotes*, juin 1991.